

Déclaration d'adhésion aux compétences du « diplômé européen en médecine bucco-dentaire »

1. **Enjeu.** La qualité de la formation des praticiens de l'art dentaire et des autres professionnels de la santé bucco-dentaire est importante pour la sécurité du patient. La loi y oblige¹.
2. **Initiative.** L'ADEE a développé depuis 2007 des lignes directrices pour le profil et les compétences attendus d'un praticien dentaire européen au moment de l'obtention de son diplôme. Ce document s'intitule « [Le diplômé européen en médecine bucco-dentaire](#) ».
3. **Valeur ajoutée.** Ce profil va plus loin que le « Programme d'études pour les praticiens de l'art dentaire »² datant de 1978 et rendu obligatoire par le droit européen. Ce profil et ces compétences et ces capacités sont conçus notamment pour aider les organismes nationaux d'accréditation, chargés d'évaluer la qualité des programmes universitaires, à se concentrer sur les compétences attendues au XXI^e siècle, en particulier les compétences cliniques et pratiques, dont les professionnels de la santé bucco-dentaire ont besoin en devenant diplômé.
4. **Annnonce.** Aujourd'hui, les régulateurs dentaires réunis au sein de la fédération FEDCAR approuvent formellement ce profil de l'ADEE du diplômé européen en médecine bucco-dentaire.
5. Les régulateurs dentaires apprécient la qualité et la pertinence de ce profil respectueux de la diversité du contexte européen des soins de santé bucco-dentaire.
6. Son écriture impliquant universitaires, praticiens, étudiants, régulateurs et patients, ainsi que la consultation à l'échelle européenne dont il a bénéficié, garantissent que ce profil consacre les attributs-clés d'un programme d'études de qualité. Ce profil :
 - est créé à partir d'un consensus entre utilisateurs ;
 - reste à l'écoute de l'enseignement supérieur, et de l'évolution des tendances et des progrès technologiques comme celle de la pratique clinique ;
 - constitue un noyau solide autour duquel une institution peut développer des programmes d'études locaux et nationaux ;
 - fournit un cadre d'orientation non seulement pour le programme académique, mais aussi pour les visites d'accréditation des programmes par les autorités réglementaires ;
 - est mis à jour régulièrement (e.g. les pratiques dentaires durables ont été introduites récemment dans le programme d'études de base).

¹La directive 2005/36 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles demande que l'acquisition de ces compétences permette à ces praticiens d'exercer pleinement leur capacité professionnelle (article 34).

² Composé en 1978 sur la base d'une formation minimale commune à 8 Etats membres (Directive 78/687/CE), ce programme a été repris en 2005 dans la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Depuis 1978, il est resté inchangé.

7. **Contribution aux développements européens & internationaux.** Cette initiative, qui promeut des lignes directrices unifiées de qualité dans l'enseignement supérieur, contribue directement aux politiques de santé et d'éducation, en particulier :
- la réalisation de l'espace européen de l'éducation attendu d'ici 2025³,
 - l'objectif stratégique d'élargir « l'enseignement fondé sur les compétences pour répondre aux besoins de la population en matière de santé bucco-dentaire » proposé par l'OMS dans son Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire (2023-2030) ⁴, et adopté par les Etats membres en mai 2023.
8. **Suite.** En approuvant les lignes directrices de l'ADEE, la FEDCAR recommande à ses membres européens - incluant les pays candidats - et à ses partenaires l'utilisation nationale du « diplômé européen en médecine bucco-dentaire », que ce soit par le régulateur lui-même ou l'organisme chargé de l'accréditation de l'enseignement dentaire. Ainsi , ADEE et FEDCAR continuent de s'engager à assurer le plus haut niveau de soins bucco-dentaires pour tous les citoyens d'Europe.

Adopté le 24 novembre 2023 à Paris

Signature du président de l'ADEE

Signature du président de la FEDCAR

[L'ADEE](#) rassemble un large éventail de membres européens composé d'écoles dentaires, de sociétés spécialisées et d'associations nationales concernées par l'éducation dentaire. L'ADEE s'engage à promouvoir le plus haut niveau de soins de santé bucco-dentaire en Europe.

[FEDCAR](#) est la fédération des régulateurs dentaires et des autorités compétentes chargées de la reconnaissance des qualifications professionnelles. Ses membres comptent des pays de l'UE et des pays candidats. La FEDCAR s'engage à s'assurer du plus haut niveau de formation professionnelle de l'équipe dentaire et du plus haut niveau de soins de santé bucco-dentaire pour les patients d'Europe.

³ Communication relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025, docCOM(2020)625 final.

⁴ Parmi les actions proposées aux Etats membres figure la Mesure 50 : « Renforcer l'accréditation professionnelle en santé bucco-dentaire : Conformément à la réglementation nationale, créer ou améliorer les mécanismes d'accréditation des institutions publiques et privées de formation en médecine dentaire. Soutenir des organismes efficaces chargés de la surveillance afin de garantir des critères de qualité minimaux pour la formation en santé bucco-dentaire. (...) ».